

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieilleville dûment convoqué le 01^{er} décembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Nicolas GILLIER, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Morgane BONNET.

Bruno JAUNET aura du retard.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Sylvain MOULET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le PV du conseil municipal du 09 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. Adoption du projet culturel

Catherine BROCHARD présente le projet culturel de la commune de Vieilleville. Ce document a pour but d'établir un état des lieux existant et définir une prospective en termes de culture, de lien social et de ressources locales au sein du territoire.

Le projet vise à enrichir la vie culturelle de la commune, à promouvoir les arts et la culture auprès de ses habitants et à créer des opportunités d'expression. En mettant l'accent sur la diversité culturelle et en favorisant la participation citoyenne, ce projet vise également à renforcer le tissu social et à développer un sentiment d'appartenance à la communauté.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ce projet culturel, il est également décliné un ensemble d'actions renforçant la politique culturelle de la commune, tel que :

- Accès à la culture pour tous : tarification étudiée, manifestations régulières, signalétique permanente...
- Promouvoir les arts et la culture : villages d'art, expositions, soirées animées...

- Informer, partager, communiquer : programme annuel, journée culturelle...
- Être acteur : mémoire des habitants, croisement générationnel, partenariats...

Bruno JAUNET arrive en séance.

Evelyne RAULET demande que signifie concrètement la tarification étudiée. Une méthode de calcul est-elle déjà envisagée comme une tarification selon les quotients familiaux ?

Sophie PACÉ répond qu'à ce stade, il est compliqué pour la commission de se positionner sur un tarif global basé sur le quotient familial. Elle explique qu'une diversité d'actions est prévue et selon le type d'actions, les tarifs seront différents. L'objectif est qu'à chaque activité culturelle proposée, un tarif soit étudié comme par exemple, un tarif minoré pour certaines catégories de public (étudiants, enfants, demandeurs d'emploi,...).

Madame le MAIRE ajoute que la culture doit s'élargir au-delà de la bibliothèque.

Elle rappelle que la bibliothèque a été créée il y a 20 ans par une association de bénévoles. Elle est essentielle au quotidien et nécessaire à la vie de la commune. La bibliothèque n'a cessé de se développer au fil du temps : ouverture sur d'autres structures, manifestations portées par la commune et les associations, culture Hors les murs avec Clisson Sèvre Maine Agglo.

Dans le cadre du futur pôle culturel, il sera important d'élargir le regard sur l'ensemble des propositions et initiatives culturelles externes (individuelles, associatives...). Il s'agira de déterminer l'identité de notre pôle culturel entre la culture portée par la commune et les initiatives individuelles et associatives qui gravitent autour. La rédaction de ce projet culturel est une première étape. Madame le MAIRE salue le travail fait sur la réalisation du projet culturel, c'est une véritable richesse pour la culture locale.

Sophie PACÉ souligne que ce projet culturel permet de passer dans une autre phase pour notre commune. Ce document met en avant des chantiers futurs importants favorisant la structuration et l'apport de services à la population. Les visiteurs retiendront l'identité de la commune par une action culturelle : un festival, une pièce de théâtre, une poésie... C'est ça l'ambition de la commission. Il s'agit également de donner un angle d'attaque qui construira une identité culturelle à Vieilleville afin de rayonner plus largement sur le territoire. Il est également important de veiller à ce que la culture soit accessible par tous.

Madame PACÉ donne le ton, le vote de ce projet culturel, soumis à tous les conseillers municipaux, engage chaque élu à mettre des moyens financiers sur la culture.

André LEBRETON demande si ce projet culturel engage la réflexion sur le pôle culturel.

Catherine BROCHARD reprend effectivement les termes du projet culturel en citant que l'objectif du pôle culturel est de créer un espace médiathèque, une salle de spectacles et une salle d'expositions.

Isabelle CHANTRY ajoute également qu'une grande signalétique est prévue au mois de mars dans le cadre du Printemps des poètes.

Julien LESCASSE demande quelles sont les projections en termes de timing sur le futur pôle culturel.

Madame le MAIRE répond que l'aspect budgétaire va être étudié très rapidement. Sur le 1^{er} trimestre, seront étudiées les capacités d'investissement et de fonctionnement de la commune sur ce projet.

A l'heure actuelle, l'ambition est de se donner les moyens d'accueillir le bâtiment en élus responsables, au regard des autres projets engagés tels que l'extension de la maison de santé et la crèche municipale.

Le budget, le lieu et les services qui seront proposés ne sont pas encore définis.

Evelyne RAULET s'interroge sur la manière dont est rédigé le projet culturel. Elle espère que ce projet culturel n'est pas figé et que si d'autres idées différentes émergent, elles pourront s'accomplir même si elles ne sont pas citées dans le projet culturel.

Madame le MAIRE affirme qu'une vision figée est culturellement impossible à entendre. De nouvelles idées émergentes sont tout à fait les bienvenues afin de nourrir ce projet culturel.

Sophie PACÉ ajoute que notre rôle, en tant qu'élu, est de créer l'étincelle et de ne pas porter l'intégralité des actions culturelles. Elle souhaite qu'à travers ce document, les différentes dynamiques culturelles impulsées, des associations émergeront. Rien n'est figé, tout est à créer.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été inversés. Les points 3, 4 et 5 ont été évoqués ensemble puis le point 2 a été abordé.

2. [Point 3 à l'ordre du jour] Approbation du règlement budgétaire et financier

Madame le MAIRE explique que l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57. Elle rappelle que la nomenclature M57 a été adoptée par délibération du 09 novembre 2023.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est valable pour toute la durée de la mandature et révisable. Le document a été élaboré avec les conseils de la Trésorerie.

De nouvelles dispositions sont rédigées dans le RBF et constituent les deux points suivants, la fongibilité des crédits et les amortissements. .

La fongibilité des crédits consiste à offrir la faculté pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Actuellement, en M14, ces mouvements doivent obligatoirement être formalisés dans le cadre d'une décision modificative. Les mouvements de crédits sont limités à un plafond de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), les taux choisis peuvent être différents selon les sections. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel ne sont pas concernés par la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre. Dans l'hypothèse où le Maire procéderait à des mouvements de crédits, elle sera tenue d'en informer le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal que Madame le Maire puisse procéder, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal et le budget annexe « lotissement communal » à des **mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.**

Cette disposition ne fait l'objet d'aucune remarque.

Quant aux **amortissements**, cette disposition est aussi modifiée par rapport à la M14 et le Conseil Municipal doit se prononcer sur son cadre d'exécution.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Le passage en M57 est sans conséquence sur le périmètre des amortissements, cependant le prorata temporis (en proportion du temps effectivement écoulé) devra être appliqué s'agissant de leur comptabilisation. Ce principe implique un amortissement immédiat sur les nouvelles acquisitions à compter de la date de mise en service de l'immobilisation. **Pour l'application du**

prorata temporis, la commune de Vieilleville prévoit le démarrage de l'amortissement au 1^{er} du mois suivant la date de mandatement.

La commune a la possibilité de déroger à la règle de prorata temporis, par délibération du Conseil municipal : **l'amortissement démarrera à compter du 1^{er} janvier N+1 pour toute nouvelle immobilisation acquise à compter du 1^{er} novembre ainsi que pour tous les biens de faible valeur dont le seuil est fixé à 3 000 € avec une durée d'amortissement d'un an.**

Cette disposition ne fait l'objet d'aucune remarque.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

3. [Point 4 à l'ordre du jour] Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature M57 – budget principal et budget annexe « lotissement communal »

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

4. [Point 5 à l'ordre du jour] Modalités de gestion des amortissements

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

5. [Point 2 à l'ordre du jour] Budget commune – ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2024

Madame le MAIRE rappelle que le vote du budget a lieu en mars 2024. Par conséquent, de janvier à mars 2024, des opérations comptables et financières doivent être enregistrées. C'est pourquoi, il est proposé, comme chaque année, de procéder à l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2024.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

6. Approbation de l'augmentation de la participation employeur au risque prévoyance

Madame le MAIRE explique que la prévoyance permet à chaque agent, ayant souscrit au contrat groupe, de compenser la perte financière de son salaire en cas d'incapacité, d'invalidité, d'inaptitude ou de son décès.

Actuellement, la collectivité propose un contrat groupe via le CDG. La cotisation est un pourcentage sur les éléments de salaire de base et l'IFSE. La participation employeur actuelle s'élève à 13€ bruts par mois, proratisée au temps de travail.

La cotisation a augmenté chaque année depuis 3 ans. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'augmenter la participation employeur à 17€ bruts par mois, proratisée au temps de travail. Ce montant couvre 50% du montant des cotisations pour un agent de catégorie C au 1^{er} échelon, à temps complet.

Vanessa BROCHARD demande la proportion d'agents n'ayant pas souscrit au contrat de prévoyance proposé.

Madame le MAIRE répond que cela concerne seulement quelques agents. Toutefois, le service RH informe régulièrement sur ce dispositif.

Madame le MAIRE ajoute également qu'il est envisagé de mettre en place une participation employeur pour la complémentaire santé, courant 2024. Une enquête a été réalisée en ce sens auprès des agents. La commission personnel étudie cette possibilité.

Vanessa BROCHARD évoque le fait que certains agents peuvent se rattacher à la mutuelle de leur conjoint.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative. Elle fait part, toutefois, et c'est ce qu'a révélé l'enquête, que certains agents n'ont pas de contrat de mutuelle santé. La commission analyse donc les différentes possibilités pour aider chacun. La proposition d'un contrat groupe à l'échelle de 50 agents ne semble pas avantageuse, celle du contrat labellisé, beaucoup plus.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

7. Composition de la conférence régionale de gouvernance sur le « zéro artificialisation nette »

Madame le MAIRE rappelle que la loi Climat et Résilience avec notamment la partie concernant le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été adoptée en juillet 2023. En parallèle, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) est en cours de modification et d'élaboration. La Région souhaite reconstruire une instance de gouvernance et de discussions afin de relancer l'élaboration du SRADDET. Il a été décidé de soumettre à l'ensemble des conseils municipaux de la Région un avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance sur le « zéro artificialisation nette » afin que le SRADDET soit le plus représentatif possible.

Il serait donc composé de 120 membres votants et 19 sièges à pourvoir.

Bruno JAUNET demande qui a proposé cette composition.

Madame le MAIRE répond que c'est la Région.

Bruno JAUNET s'interroge alors sur le fait que personne de la commune ou des communes de l'agglomération ne figure sur la liste des sièges à pourvoir.

Madame le MAIRE précise que les maires sont surtout représentés par les présidents d'EPCI qui seront le relais pour les communes.

Question adoptée à la majorité avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : Nicolas GILLIER.

8. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières ne font l'objet d'aucune remarque.

Point divers :

Vincent DE VAUCRESSON annonce que le conseil municipal de ce jour est son dernier. Il quitte ses fonctions d'élus municipaux pour cause de déménagement en début d'année 2024.

Madame le MAIRE le remercie pour son engagement. Elle indique que ce mandat est le troisième dans cette équipe. Il a contribué aux différentes commissions municipales. Il avait à cœur d'être correspondant défense et suivait avec beaucoup d'engagement, de sérieux et d'implication les commémorations. Monsieur DE VAUCRESSON a aussi été acteur dans la mise en place du porte-drapeau junior. Madame le MAIRE lui souhaite bonne chance pour cette nouvelle aventure.

Madame le MAIRE met fin à la séance publique.